

## EN BREF



### MÉDIATHÈQUE CENTRE-VILLE

5 rue Ledru-Rollin

#### Horaires

mardi, jeudi, vendredi .....12h30 > 19h  
mercredi et samedi.....10h > 18h30  
dimanche .....14h > 18h  
(d'octobre à mi-juin, hors vacances scolaires de Noël)

### MÉDIATHÈQUE DE LA POTERIE

10 allée Jean-Baptiste Lully

#### Horaires

mardi, jeudi, vendredi .....14h > 19h  
mercredi, samedi.....10h > 12h30 et 14h > 18h30  
dimanche .....10h > 12h30  
(d'octobre à mi-juin, hors vacances scolaires de Noël)



- Fermeture des médiathèques les jours fériés, les week-ends de Pâques et de Pentecôte -

## HORAIRES D'ÉTÉ

Du 1<sup>er</sup> juillet  
au 31 août  
Fermeture le jeudi  
et le dimanche

Ouverture aux  
horaires habituels  
le reste de la  
semaine

Fermeture les  
2 premières  
semaines  
d'août pour  
la Médiathèque  
centre-ville

Fermeture  
les 2 dernières  
semaines d'août  
pour la médiathèque  
de la Poterie

## TARIFS ANNUELS

- famille..... 31 €
- adulte..... 25 €
- membre de comités d'entreprises partenaires..... 22 €
- 19 / 25 ans, 65 ans et +, retraité, demandeur d'emploi,  
minima sociaux, portage à domicile..... 10 €
- remplacement d'une carte perdue..... 1 €

## GRATUITÉ

- **jusqu'à 18 ans inclus**  
avec autorisation parentale
- **carte professionnelle** (pour  
les structures partenaires  
suresnoises, les professionnels  
de la petite enfance et de  
l'éducation habitant ou  
travaillant à Suresnes)
- **carte découverte** : valable  
pendant 1 mois

### PAS ENCORE INSCRITS ?

#### VOUS POUVEZ :

- **profiter des espaces**, lire, travailler, visionner des films, écouter de la musique...
- **participer aux animations**
- accéder à l'espace numérique (consoles, bornes d'arcade, tablettes...)
- vous connecter au réseau Wifi
- faire des photocopies après l'achat d'une carte d'impression

### VOUS ÊTES INSCRITS ?

#### VOUS POUVEZ AUSSI :

- emprunter jusqu'à **20 documents par carte, pour une durée d'1 mois** (renouvelable 1 mois)
- accéder 1h30 par jour à un ordinateur, avec accès à Internet
- imprimer : après l'achat d'une carte d'impression
- accéder à des ressources en ligne
- gérer votre compte à distance sur le site des médiathèques (prolongation des emprunts, réservations...)
- pour les professionnels de la petite enfance / enseignants / structures municipales : emprunter 30 documents pour 2 mois

### ATTENTION :

#### VEILLEZ À RENDRE LES DOCUMENTS À LA BONNE DATE !

- **15 jours de retard**  
= 3€ de pénalités + carte bloquée
- **31 jours de retard**  
= 6€ de pénalités + carte bloquée
- **61 jours de retard**  
= 12€ + carte bloquée

Tout document abîmé ou perdu devra être racheté dans un état neuf.

La non-réception des alertes préventives par sms ou email ne peut justifier le retrait de l'amende.



### LE SAVIEZ-VOUS ?

- À domicile, par le biais du **portage**, ou en extérieur durant les beaux jours, les médiathèques viennent à vous !

- Les **boîtes de retour 24/24** vous permettent de rendre vos documents à tout moment dans la médiathèque de votre choix

Bonne découverte des médiathèques et à bientôt !

